



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### auto-entrepreneurs

Question écrite n° 17267

#### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le statut d'auto-entrepreneur. En effet, si ce statut a permis la création d'entreprise, un certain nombre de dérives sont à pointer. En effet, le statut d'auto-entrepreneur est moins sujet à la TVA ou à la cotisation foncière des entreprises. De plus, un certain nombre d'entreprises usent des personnes sous le régime d'auto-entrepreneur comme une main-d'œuvre à bas prix. Il lui demande s'il ne vaudrait pas mieux alléger la fiscalité de toutes les autres formes de société pour relancer l'emploi et enrayer le travail dissimulé.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bompard](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17267

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Économie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 février 2013](#), page 1269

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)